

PROJET DE MACRO-ZONING DU POLE HYDRO BRIVE LA GAILLARDE

Pour rappel, ce projet vise à l'aménagement d'un pôle Hydro Massif Central, regroupant les sites de Limoges Faugeras et Brive-Poincaré pour Hydro Centre, ainsi que des entités tel que CIH, DTG, DTEAM/PFA. entre autres.

La délégation **CGT** en à la **CSSCT** d'Hydro Centre avait remonté plusieurs problématiques telles que:

- Le manque d'espace de travail disponible, actant le "premier arrivé; premier servi"
- L'augmentation du télétravail par "**dépit**" par manque de bureau.
- Le manque de bureaux individuels, **nécessaires** pour des questions de **confidentialité** ou de **sensibilité** de certaines affaires.
- Le manque de places de parking par rapport aux effectifs, présents et de passage.
- Le manque voire l'**absence d'accompagnement** de l'ensemble du personnel impacté par ce projet (le personnel des entités concernées, le personnel rattaché, comme les représentants syndicaux, le personnel des entreprises prestataires, etc).

Pour la délégation **CGT** ce projet d'aménagement à la **baisse**, n'est pas de nature à améliorer les conditions de travail. Il pourrait même avoir un **impact psycho-social négatif** par la perte de repères et d'espaces de travail identifiés et pérennes, et rien dans la présentation faite en CSE n'a pu répondre à nos inquiétude.

Vous trouverez notre avis motivé à la suite.

AVIS DU CSE : NEGATIF

AVIS DE LA DÉLÉGATION CGT AU CSE HC DU 20/05/25 SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT EN PHASE MACRO-ZONING DU BÂTIMENT «1810» SITUÉ À BRIVE LA GAILLARDE (19).

La délégation CGT rappelle au préalable qu'un avis négatif majoritaire a été rendu par les élus du CSEC du 19 septembre 2024 sur le projet « Le 1810 » de prise à bail en l'état futur d'achèvement à Brive-la-Gaillarde.

Pour l'organisation syndicale CGT, le projet de Pôle Hydro à Brive vise à regrouper des entités, mais en ignorant l'exhaustivité des besoins des salariés. Le modèle de Flex-office et Flex-parking imposé par la politique immobilière du COMEX entraîne des risques psychosociaux et diminue la performance. EDF privilégie des gains financiers à court terme, au détriment des conditions de travail des agents. La CGT s'oppose à cette organisation du travail qui va créer mal-être et déshumanisation.

Lors du CSE de DTG du 29/04/25 pour avis sur le projet d'aménagement en phase macro-zoning du bâtiment « 1810 », les élus ont alerté leur direction au travers d'une résolution sur le projet de déménagement des équipes Hydro à Brive en soulignant les points d'attention, en formulant des questions ou recommandations sur :

- L'Organisation du Travail et les Espaces de Travail
- La santé sécurité
- La qualité de vie au travail

Et en demandant la prise en compte des conclusions et recommandations émises lors du rendu de l'expertise mise en œuvre au CIH.

Lors du CSE du CIH du 19/05/25, l'ensemble des élus ont émis un avis défavorable motivé pour les raisons suivantes :

- Absence de consultation du CSE d'établissement du CIH sur le choix du site : une entorse au droit du travail et au dialogue social
- Un projet inadapté aux métiers du CIH : l'effacement des spécificités techniques
- Des risques psychosociaux documentés et non traités
- Des risques psychosociaux graves, déjà expérimentés à Aix-en-Provence
- Une absence totale de scénarios alternatifs ou d'aménagement différencié

Les élus CGT au CSE d'hydro Centre partagent la quasi-totalité des questions, recommandations et argumentations émises par les élus des CSE de DTG et de CIH sachant que celles-ci sont aussi fondées pour les agents d'Hydro Centre concernés par le déménagement. Ils regrettent par ailleurs de pas avoir été intégrés au groupe de travail regroupant la ligne managériale et les ambassadeurs.

En conséquence, les élus CGT au CSE d'Hydro Centre émettent un avis négatif sur le projet d'aménagement en phase macro-zoning du bâtiment « 1810 » situé à BRIVE LA GAILLARDE (19) et demandent la transmission à l'ensemble des élus du CSE d'Hydro Centre des éléments sur les actions que les directions de DTG, CIH, DTEAM / PFA et Hydro Centre comptent mettre en place pour prendre en compte les pistes de réflexion, les préconisations et recommandations du rapport du Cabinet CATEIS et des élus du CSE de DTG afin de pallier à l'ensemble des carences identifiées.